## **COMMUNE D'ORSAY**

# **DECISION N°22-150**

N°3.3

Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay

## Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

**Vu** la délibération n° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la décision n°15-87 du 27 mai 2015 approuvant la convention de mise à dispositions d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay,

**Vu** la demande de créneaux de mise à disposition d'installations sportives à temps partiel, émanant de la Pétanque d'Orsay pour la saison 2022-2023,

Considérant la nécessité d'établir les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023,

Vu le projet d'avenant,

#### Décide :

**Article 1** - De modifier l'annexe 1, portant sur les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023, de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay.

**Article 2** - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le 1 6 AOUT 2022

Par delegation du Conseil municipal,

Pour le Maire empêché,

tr'Adjoint au Maire,

Monsieur Didier MISSENARD



### **ANNEXE 1**

2022-2023

**Installations sportives:** 

Rue de Paris - 91400 ORSAY:

1 boulodrome comprenant 3 terrains de jeu;

1 chalet;

1 cave;

1 WC.

Le présent avenant est consenti 30 juin 2023.

# L'utilisateur devra se conformer aux consignes sanitaires en cours sous réserve de modifications.

Etablissements	Organisme	Horaires
Boulodrome (terrains de jeu)	La Pétanque d'Orsay	14 h 00 à 22 h 00 tous les jours
Boulodrome (chalet)	La Pétanque d'Orsay	Accès libre

Fait à Orsay, le' 1 6 AOUT 2022

Pour le Maire empêché, L'Adjoint au Maire, Monsieur Didier MISSENARD

La Présidente de l'Association,

Madame Bernadette BAUBION